

Dans le cadre de la convention relative au tourisme culturel signée par le ministère de la Culture & l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT),

*la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC),
l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts-de-France (UNAT),*

lancent un

APPEL À CANDIDATURES

***en direction d'artistes
ou de collectifs artistiques
relevant de toutes disciplines***

Thématique: « Environnement et parcours de territoire »

**EN VUE D'UNE RESIDENCE-MISSION
D'APPUI ARTISTIQUE (Mi.A.A.) SE DEPLOYANT
ENTRE LE 04 JUILLET ET LE 27 AOUT 2022**

***au sein du Village Vacances ARTES,
le Cap d'Opale à Ambleteuse***

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Des partenariats en faveur des vacanciers, reposant sur une articulation organisée entre tourisme à vocation sociale et solidaire d'une part et faits artistiques et culturels d'autre part s'expérimentent en région Hauts-de-France depuis l'été 2017,

Pour ce faire, la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France et l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France ont choisi, après concertation, de privilégier une forme d'intervention plaçant en situation centrale et rayonnante l'artiste et mobilisant plus particulièrement les différents professionnels en activité au sein d'établissements de vacances ou de séjour.

Ici, en l'occurrence, pour ce qui concerne ce présent appel à candidatures, il s'agit de l'équipe en activité au sein du Village Vacances « Le Cap d'Opale », dans le département du Pas de Calais.

Cette forme d'intervention retenue est la **résidence-mission d'appui artistique (Mi.A.A.)** qui a été initiée il y a quelques années, en région Hauts-de-France, à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle *tout au long de la vie*.

Cette forme de résidence ne se confond, en aucun cas, avec une résidence de création. Il n'y a, en ce cadre, aucune commande d'œuvre ni enjeu de production.

L'objectif qui est généralement attaché à une résidence Mi.A.A. est d'amener, en un site précis et relativement circonscrit, comme ici, en ce centre d'Hébergement, les publics qui en relèvent, momentanément ou de manière plus prolongée, à se trouver, de manière incidente ou, au contraire, de manière très organisée, en proximité avec un artiste et de vivre avec lui des temps de rencontre et d'action où tout est possible (élaboration de micro-projets artistiques, temps de pratique artistique, parcours artistiquement conçus de découverte de l'environnement immédiat, échanges à propos de la recherche et des œuvres de l'artiste, création d'actions voire d'événements participatifs, coloration du quotidien du site à l'aune de la démarche et recherche artistiques qui l'animent, etc)

Les personnes que l'on cherche à toucher, via une résidence Mi.A.A., sont plus particulièrement celles pouvant se sentir en éloignement ou du moins en situation d'intimidation vis-à-vis de la culture et de l'art. Mais au-delà de ces personnes ce sont, plus généralement, toutes celles qui séjournent au sein du Village Vacances qui sont susceptibles d'être concernées. Celui-ci accueille en été des familles, mais aussi des groupes d'enfants ou d'adultes pour des séjours de 1 à 15 nuits.

Ceci implique une relation privilégiée entre l'artiste-résident et les différents personnels travaillant au sein de l'établissement, ceux-ci incarnant la permanence en un lieu de séjour qui, par définition reçoit de manière momentanée des familles ou des groupes (quelques jours à deux semaines).

C'est la totale complicité interprofessionnelle qui peut s'organiser entre ces personnels et l'artiste qui garantit la réussite d'une résidence Mi.A.A.

Cette réussite est effectivement au rendez-vous dès lors que l'on se donne les moyens d'une inscription quasi naturelle et chaleureuse, dans une équipe professionnelle, d'une présence d'un professionnel d'un autre type, l'artiste.

Cette présence, par essence différente, rare même, apparaît aux yeux des partenaires de cette offre particulièrement apte à enchanter ou à poétiser un quotidien, qui plus est en un espace-temps où la disponibilité des bénéficiaires est, à priori, de mise.

C'est à cette intégration de l'artiste en son sein que s'engage l'équipe du Village Vacances. C'est également à l'imprégnation du site par la création et l'imaginaire développés par l'artiste que s'engage la même équipe.

Si, en tant que potentiel candidat, vous souhaitez en savoir plus à propos des Mi.A.A. vous êtes invités à cliquer sur le lien suivant :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

et télécharger le fichier « *Qu'est-ce qu'une résidence-mission* » en bas de page.

MISSION PROPOSÉE A L'ARTISTE-RÉSIDENT

Il s'agit donc, **pour un artiste quelle que soit sa discipline**, au cours d'une période d'un seul tenant allant du **4 Juillet au 27 Août 2022**, de résider au Village Vacances Le Cap d'Opale et d'accompagner, à raison de six jours par semaine, les équipes d'animation et d'accueil et les différents publics venant y séjourner afin de mener à bien, en faveur des familles et groupes qui s'y succèdent des processus très variés d'action culturelle et d'action artistique ainsi que des temps de pratique artistique qui soient fortement imprégnés de la recherche et de la démarche artistiques qui l'animent.

L'expérimentation, le renouvellement permanent des propositions, l'action participative, l'inattendu et le joyeux mais aussi le questionnement sont particulièrement souhaités.

Les interventions peuvent prendre différentes formes : ateliers, exposition, démonstration, apéro concert, ciné débat, balade contée...

Un programme hebdomadaire d'animation est proposé aux vacanciers. Les interventions de l'artiste seront valorisées dans ce programme et lors du Pot d'Accueil du lundi. L'artiste travaille chaque semaine avec la direction et l'équipe d'animation sur les propositions de la semaine à venir. Il peut intervenir avec des tout-petits groupes, pour une découverte d'une pratique artistique par exemple ou sur des jauges plus importantes pour une démonstration ou un concert... Il peut aussi proposer des ateliers avec l'animateur du Club enfant.

Une salle de classe est mise à disposition en plein cœur du Village Vacances. Mais d'autres lieux peuvent être investis plus ou moins ponctuellement : le bar, l'espace aquatique, les extérieurs...

La thématique choisie : « Environnement et parcours de territoire » :

Le Village Vacances travaille actuellement sur la thématique du développement durable et a obtenu en 2020, le premier label d'écotourisme international : Clef Verte.

Nos animations et projets sont tournés sur : la découverte du territoire (ses paysages, son histoire, sa faune, sa flore, ses habitants), la sensibilisation à la nature, la gestion des ressources (eau, énergie), le zéro déchet, la consommation locale, la présentation des variétés locales (projet de potager et d'un verger).

Une démarche autour de l'**environnement au sens large** est attendue. Quel que soit le vecteur et la discipline artistique, un lien avec un des sujets de la démarche de l'établissement en faveur du développement durable est souhaité : la biodiversité, le paysage, les déchets, les ressources, les acteurs locaux, le recyclage...

De plus, pour cette MiAA, il sera demandé à l'artiste résident de participer, de manière concrète autant que sensible, à la **mise en œuvre d'un parcours de territoire** : temps de découverte et de rencontre avec les habitants, les œuvres, le patrimoine, les paysages et les professionnels de la culture du territoire environnant.

Chaque artiste-candidat est, par ailleurs, invité à **venir résider, accompagné d'un ensemble d'œuvres ou de formes artistiques légères déjà réalisées et disponibles à des fins de diffusion intensive**, au sein du Village Vacances et éventuellement à sa périphérie durant la période de résidence. Cet ensemble pouvant être également complété d'un ensemble documentaire.

En amont de la période de résidence à proprement parler, l'artiste retenu est invité à venir vivre une période d'immersion de **deux jours au mois de mai ou juin 2022** au sein du Village Vacances, afin d'y faire connaissance avec l'équipe et le site, de proposer un temps d'information-formation auprès des professionnels et de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

LE VILLAGE VACANCES « LE CAP D'OPALE » ET LE TERRITOIRE D'ACTION

Le Village Vacances ARTES, le Cap d'Opale est situé dans un parc de 5.5 hectares en plein cœur du Grand site des 2 Caps et au sein du parc Naturel des Caps et Marais d'Opale.

C'est un équipement du tourisme social qui accueille différents publics : groupes de scolaire, de seniors, de randonneurs ou en séminaire et des individuels.

L'été le public est essentiellement familial.

Il propose de nombreux services :

- Un espace aquatique avec piscine, sauna, jacuzzi et hammam
- Des espaces de restaurations : un bar et deux restaurants
- Des espaces ludiques : terrain de basket, tennis, multisport, jeux pour enfants, jeux d'estaminet, babyfoot, billard...
- Des salles : 4 salles de classes et une salle polyvalente
- Des animations pour les familles : randonnées de découverte du territoire (ex balade à Audresselles, Visite de la vieille Ville de Boulogne...), activités sportives (aquagym, tournoi de ping-pong...) soirées (concerts, karaoké, soirées dansantes...) et un club enfant pour les jeunes de 4 à 12 ans.

Le Village Vacances est géré par l'ARTES, comme 8 autres équipements en France. Il peut accueillir jusqu'à 360 vacanciers répartis sur 3 bâtiments (soit 93 logements de 2 à 7 personnes). Il est ouvert de mi-mars à mi-novembre.

C'est un équipement du tourisme social et à ce titre, a de nombreux partenariats favorisant les vacances pour tous. Par exemple, l'ARTES est partenaire de l'association Choisir l'Espoir, 5 logements leurs sont réservés en été. L'ARTES offre le séjour en pension complète à l'enfant malade et Choisir l'espoir prend en charge le séjour des accompagnants.

Le mélange des différents publics est un enjeu fort pour les équipes.

Le Village Vacances est dans une démarche en faveur du développement durable. De nombreuses actions ont été menées ces dernières années :

Préservation de la biodiversité :

- Sensibilisation du personnel et de la clientèle à la faune et à la flore locale
- Plantation d'espèces végétales locales
- Suppression de pesticides, fongicides et herbicides.
- Plan de gestion différenciée des espaces verts
- Mise en place de gîtes à insectes et à oiseaux
- Participation aux actions locales de préservation de l'environnement (nettoyage de plages)
- Creusement d'une mare.

Action pour une croissance partagée

- Contribution à l'emploi local
- Mise en place de partenariat avec des artisans et producteurs locaux (loueur de vélo, CAT...)
- Favoriser l'insertion par l'emploi
- Nous proposons une restauration orientée vers le circuit-court et privilégions les fournisseurs de produits bio et AOC. Notre volonté est de promouvoir le territoire d'implantation en proposant des recettes locales.

Lutte contre le gaspillage

- Suppression des emballages individuels
- Diminution des produits jetables au maximum
- Utilisation de consommables écolabellisés
- Implication de nos clients dans notre démarche en leur proposant de choisir la date, au cours de leur séjour, pour le changement des serviettes de toilette.
- Achat d'équipement peu consommateur d'Énergie

Gestion des déchets

- Réduction des déchets : suppression des produits emballés individuellement
- Sensibilisation aux principaux gestes écoresponsables par un affichage spécifique dans les chambres et logements de nos établissements (recyclage, économie d'énergie).
- Réduction l'utilisation de produits d'entretien polluants en passant à une gamme de produits écoresponsables.
- Mise en place le tri sélectif et récupérons les déchets dangereux (piles, batterie...).

D'autres projets sont en cours :

- Installation de bornes de recharge de véhicules électriques
- Création de potager pédagogique
- Remplacement des poubelles par des poubelles 3 flux
- Installation de panneaux solaires pour chauffer l'eau du bâtiment argousiers
- Création d'un local à vélo
- Installation d'un récupérateur d'eau de pluie
- Isolation des salles de classes

CONDITIONS

Il s'agit, pour cette résidence **d'une mission à temps plein, en toute exclusivité** (cet engagement est impératif).

En ce qui concerne la rémunération l'artiste retenu, le coût total employeur ne pourra, en aucun cas, excéder, pour **les deux mois de résidence et les deux jours d'immersion, 8 800 euros**, (rémunération de l'artiste, charges et cotisations afférentes et, le cas échéant, les droits d'auteur).

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi applicable est le régime général, s'agissant ici d'action culturelle. La rémunération sera ainsi formalisée par un contrat de travail à durée déterminée et un bulletin de salaire.

Toutefois, pour les artistes relevant de l'intermittence ou des droits d'auteurs, il est signalé qu'une partie de la mission (la composante diffusion en l'occurrence si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut) peut faire l'objet d'une rémunération au cachet ou en droits d'auteurs quand la nature de l'activité le permet (cela peut représenter environ 30 % de la mission et donc, le cas échéant, de la rémunération totale).

L'artiste retenu bénéficiera, **à titre gracieux, d'un hébergement** au sein du centre d'accueil. Ses **repas seront également pris en charge**. Ainsi que **deux voyages aller-retour** de son lieu d'habitation au Village Vacances.

Un budget sera également consacré aux éventuels besoins en matière de fongibles et de petites fournitures pour un montant maximum de 1 000.00€ TTC. Ces moyens ont pu être mobilisés conjointement par le ministère de la Culture – direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC), l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT).

Contexte sanitaire

Au regard du contexte sanitaire actuel, les artistes respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/COVID-19-questions-reponses-du-ministere-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites-et-questions-reponses?step=290272>

De manière préventive, les artistes concevront des projets avec une souplesse leur permettant de s'adapter au maximum en cas de restrictions sanitaires.

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-Mi.A.A.

Chaque candidat est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre la communauté au travail et la communauté en séjour au Village Vacances. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir constituent un ensemble, d'un seul tenant de préférence, à adresser, par voie électronique uniquement, sous format, PDF à l'adresse suivante : julie.verbrugghe@lecapdopale.com

Cet ensemble comprend :

1. un dossier artistique présentant la démarche et la production artistiques du candidat ;
2. un CV ;
3. un courrier de motivation confirmant son acceptation du principe de présence exclusive et faisant état d'un certain nombre de pistes qui seront empruntées au cours de la résidence Mi.A.A. ;
4. une liste des œuvres et objets artistiques que le candidat propose de diffuser durant la résidence-Mi.A.A.

L'ensemble est à envoyer pour le **13 mars (inclus), dernier délai.**

ANNONCE DU CHOIX DE L'ARTISTE-RÉSIDENT RETENU

Un jury composé de représentants :

- de la direction régionale des affaires culturelles du Hauts-de-France (DRAC),
- de l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT),
- des établissements partenaires du programme dont le Village Vacances « Le Cap d'Opale »

se réunira, au plus tard, entre le 20 mars et le 5 avril et procédera au travail de pré-sélection, puis de sélection.

Le choix définitif de l'artiste-résident est annoncé, au plus tard, 15 avril 2022.

LIENS UTILES

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Il est conseillé de prendre contact avec l'établissement avant l'envoi de la candidature afin de prendre connaissance du contexte et des enjeux spécifiques de la résidence mission.

Contactez :

Julie Verbrugghe

Responsable d'établissement

06 41 94 59 91

julie.verbrugghe@lecapdopale.com

POUR FAIRE PLUS AMPLE CONNAISSANCE

- avec le Le cap d'Opale

www.lecapdopale.com

Facebook : [Le Cap d'Opale](#)

- avec l' UNAT :

www.unat-hauts-de-france.com

- avec la DRAC Hauts de France

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France

- et avec les différents dispositifs d'action culturelle et d'éducation artistique disponibles en Hauts-de-France

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>